

Certificat d'examen de type
n° F-04-H-1341 du 08 décembre 2004

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/E070508-D2

Opacimètre FFB type 843

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres.

FABRICANT :

FFB – rue du Pré Neuf – 58440 MYENNES

OBJET :

Le présent certificat renouvelle la décision n° 99.00.852.005.2 du 21 septembre 1999 relative à l'opacimètre CEEG modèle 843 dont le bénéfice a été transféré à la société FFB par la décision n° 00.00.850.001.1 du 26 octobre 2000.

CARACTERISTIQUES :

L'opacimètre FFB type 843 objet du présent certificat est identique à l'opacimètre approuvé par la décision n° 99.00.852.005.2 précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles définies dans la décision n° 99.00.852.005.2 précitée.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification sont identiques à celles définies dans la décision n° 99.00.852.005.2 précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ E070508-D2, chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 21 septembre 2014.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

